



Bourse au BAFA

Règlement du dispositif

Préambule

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Pour obtenir le BAFA, il est nécessaire de suivre une formation composée d'une session générale, suivie d'un stage pratique et complétée d'une session d'approfondissement ou de qualification.

Il faut avoir 16 ans révolus pour s'inscrire. Le coût de cette formation étant onéreux (en moyenne 1 000 €), la ville de Dammarie-lès-Lys a décidé de proposer une aide financière de 300 € pour passer le BAFA.

Objet du règlement

Le présent règlement détermine les modalités de fonctionnement du dispositif « Bourse au BAFA ». Il est précisé que la bourse concerne uniquement la session générale du BAFA.

Objectifs du dispositif

- Permettre aux jeunes d'obtenir une première qualification
- Accompagner les jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel
- Développer le sens des responsabilités et l'autonomie des jeunes

Modalité d'attribution de la bourse

Conditions d'éligibilité :

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 16 à 25 ans révolu,
- Résider à Dammarie-les-Lys,
- Avoir la nationalité française, européenne ou être détenteur d'un titre de séjour en cours de validité,
- Avoir un projet de formation ou d'insertion professionnelle,
- Ne pas avoir bénéficié du dispositif bourse au permis B.

Étapes de la procédure

Étape 1 : Retrait et dépôt du dossier de candidature

- Le dossier de candidature est à retirer à la SIJ (Structure Information Jeunesse – 299 rue Jules Ferry), au Centre administratif (593 rue du Bas Moulin) ou sur le site internet de la Ville (www.mairie-dammarie-les-lys.fr).
- Il est à déposer à la SIJ, dûment complété et avec les justificatifs.
- Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée dans la limite de 20 dossiers.
- Une attestation de dépôt sera remise aux candidats.
- Un entretien sera organisé avec la responsable de la SIJ et la direction à la Citoyenneté.



Liste des documents à fournir :

- Dossier renseigné,
- Copie de la pièce d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer) ou celui des parents,
- Justificatif de votre situation scolaire ou professionnelle (contrat de travail, certificat de scolarité, carte étudiant, justificatif de formation, attestation Pôle emploi...),
- Attestations d'inscription et de présence à la session générale du BAFA,
- CV et lettre de motivation,
- 1 photo récente.

Étape 2 : Instruction du dossier

Le dossier complet est étudié par la SIJ en prenant en compte :

- La motivation du candidat portant à la fois sur son envie de passer le BAFA et sur sa réactivité dans les démarches entreprises,
- Le projet de formation et d'insertion professionnelle et le parcours du candidat.

Étape 3 : Engagement du boursier

A réception de l'accord de l'attribution de la bourse, le jeune s'engage à :

- S'inscrire dans un organisme BAFA ainsi que sur le site du gouvernement et fournir l'attestation d'inscription à la SIJ,
- Signer la charte d'engagement,
- Participer à une demi-journée d'action en lien avec les métiers d'animation organisée par la SIJ.
- Aucun membre de la famille ne doit avoir bénéficié d'une aide financière de la ville les deux années précédentes,
- Effectuer la formation théorique dans l'année de la validation du dossier.

Montant de la bourse

Le montant de la bourse attribuée est de 300 €.

Modalités de versement de la bourse

La bourse sera versée directement au jeune sur présentation de l'attestation de présence à la formation générale.

Fait à Dammarie-les-Lys, le

Le

Gilles BATTAIL
Maire de Dammarie-lès-Lys
Conseiller régional d'Ile-de-France

Nom et prénom du jeune
ou du responsable légal pour les mineurs
.....
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »